

ClubEnergie.2051

Manifeste pour une politique énergétique rationnelle

1. Énergie, un pilier de la vie

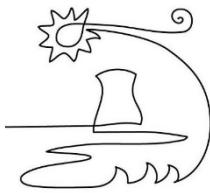
Avec l'air, l'eau et la nourriture, l'énergie constitue un facteur essentiel du bien-être humain. Au cours de l'histoire humaine, l'énergie d'appoint – celle dépassant les propres capacités du corps – est venue de la **mise en esclavage des ressources à portée de main**: hommes, femmes, enfants, animaux et ensuite celles trouvées dans la nature. Comme l'énergie est indispensable à toute entreprise humaine allant au-delà du minimum de survie, l'approvisionnement en énergie a été depuis toujours une préoccupation majeure des sociétés humaines.

L'énergie permet à l'humanité de s'affranchir partiellement des contraintes matérielles. Par là, elle aide au développement des activités créatrices et culturelles. Le développement économique favorisé par la disponibilité d'énergie bon marché contribue au progrès social.

Facteur de progrès, l'énergie peut être aussi source de nuisances. L'extension rapide de certaines nuisances a conduit notre société vers une sensibilité accrue à l'égard des contraintes écologiques. Cette sensibilité est justifiée: elle ne devrait cependant pas entraîner une crainte exagérée débouchant sur une hostilité systématique à l'égard de l'énergie, voire du progrès technique en général. Le progrès technique n'est ni responsable de tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés ni capable à lui seul de tous les résoudre. L'homme, dans sa quête de progrès, n'est pas que prédateur, il est aussi capable d'actions correctrices.

Le produit national brut (PIB) est un indicateur important de la prospérité d'un pays, un indicateur qui reflète une économie durable bien alimentée en énergie. L'énergie est un facteur essentiel de la production économique, c'est l'oxygène que nous respirons, sans qui rien n'est possible. Renoncer à l'utilisation de l'énergie, c'est renoncer au développement économique et la prospérité. Plutôt que le slogan «*la meilleure énergie, c'est celle que l'on ne consomme pas*», mieux vaudrait dire: «*la meilleure énergie est celle que l'on de gaspille pas*». Voilà le point crucial. L'utilisation efficace de l'énergie augmente le potentiel humain. C'est avant tout une question économique. Celui de la politique n'est que d'encadrer, et non pas de dicter, ou d'interdire, ni même de taxer l'énergie.

L'énergie: un thème à aborder avec sérieux dans une optique technique et économique globale – en considérant soigneusement les implications écologiques, certes –, mais à bonne distance de positions idéologiques absolutistes voulant imposer une vision exclusivement prioritaire sur l'environnement – ou prescrivant des objectifs butoirs sur la consommation d'énergie dans une précipitation qui se veut morale. Pourquoi limiter la consommation d'énergie individuelle à 2000 watts? Absurde : puisque le solaire ne coûtera bientôt plus rien, nous dit-on, puisque sa fabrication n'occasionne aucune production de gaz carbonique, ni de déchets toxiques selon ses idolâtres, pourquoi vouloir arbitrairement empêcher, disons, 4000 watts solaire? L'EPFZ a manqué de sens commun en proposant ce plafond de 2000 watts en 1998. Une autre équipe de la même école a judicieusement proposé un autre plafond plus pertinent: au maximum *une tonne de CO₂ par année et par personne*, selon le principe rationnel de ne pas viser l'activité globale en soi (le chauffage, l'électricité ou la mobilité), mais les nuisances qui en résultent.



L'énergie est un élément important du développement économique et social. Une politique énergétique doit formuler clairement ses objectifs; elle doit incorporer **toutes les formes d'énergie disponibles**. Les lois concernant l'énergie doivent fixer les objectifs sans entrer dans les détails d'exécution. Les prescriptions à édicter pour atteindre ces objectifs doivent apparaître dans des ordonnances d'application, facilement adaptables à l'évolution technique. Seules doivent être retenues des prescriptions conformes aux objectifs de la politique énergétique formulées dans la Constitution. Cette conformité doit résulter d'analyses impartiales et scientifiques.

2. La Constitution suisse

Art. 89 Politique énergétique

¹ *Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économique et rationnelle de l'énergie.*

² *La Confédération fixe les principes applicables à l'utilisation des énergies indigènes et des énergies renouvelables et à la consommation économique et rationnelle de l'énergie.*

³ *La Confédération légifie sur la consommation d'énergie des installations, des véhicules et des appareils. Elle favorise le développement des techniques énergétiques, en particulier dans les domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables.*

⁴ *Les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont au premier chef du ressort des cantons.*

⁵ *Dans sa politique énergétique, la Confédération tient compte des efforts des cantons, des communes et des milieux économiques; elle prend en considération les réalités de chaque région et les limites de ce qui est économiquement supportable.*

Considérations implicites de l'Article 89 de la Constitution

§ 1 - Dans le cadre de ces divers paramètres doit prévaloir une diversité d'options technologiques, selon le principe que notre avenir énergétique ne sera bien assuré que par l'addition de toutes les formes d'énergie, sans en idéaliser, ni en interdire aucune. La constitution stipule des **variantes économiquement optimales et respectueuses de l'environnement** et non pas à rebours des variantes *environnementalement optimales et respectueuses de l'économie*.

§ 2 - La Confédération fixe les *principes* applicables, mais ne prescrit pas les *options* technologiques proprement dites ni les *détails* techniques des options possibles.

§ 3 - La Confédération ne peut pas imposer et légiférer sur un plafonnement de la consommation totale d'énergie du pays et des consommateurs; ses compétences se limitent aux installations, véhicules et appareils. Elle favorise, mais ne prescrit pas et ne subventionne pas de manière intensive et prolongée dans le temps des techniques énergétiques particulières.

§ 5 - «efforts ... des milieux économiques ; elle prend en considération ... **les limites de ce qui est économiquement supportable**». La santé de l'économie et la prospérité du pays restent prioritaires.

3. Stratégie énergétique 2050

Dans le document intitulé «*Quel avenir pour l'approvisionnement en électricité de la Suisse?*», les quatre **Académies suisses des sciences** font les constats suivants:

- a) Le remaniement souhaité du système électrique représente un «*immense défi économique et sociopolitique*».
- b) La décision du Conseil fédéral et des Chambres fédérales de sortir progressivement de l'énergie nucléaire «*accentue encore le problème*».
- c) Les instruments de politique énergétique destinés à réduire la consommation présentent un «*potentiel de conflit non négligeable*».
- d) Dans la mesure du possible, il faut renoncer» à la construction de centrales fossiles en Suisse.
- e) En matière de production d'électricité, toutes les options doivent rester ouvertes, y compris le nucléaire.

De notre point de vue, le **volet électrique de la Stratégie énergétique 2050 (SE 2050)** est manifestement bâclé. L'accent est mis sur le photovoltaïque et l'éolien, dont la production est très intermittente. Un tel choix ne fonctionne que si les moyens de pallier leurs fluctuations sont à disposition. On en est encore loin. La construction de centrales à gaz en Suisse reste une chimère tant les coûts sont prohibitifs. L'hydraulique existante ne permet de loin pas de stocker les surplus de production renouvelable et de les restituer en temps voulu. La construction de centrales de pompage-turbinage contribuerait à améliorer la situation, mais la plupart des projets sont stoppés, également en raison de coûts prohibitifs. Il restera donc à importer du courant européen, majoritairement produit avec du charbon et du nucléaire. Outre ce paradoxe, notre dépendance croîtra et, en l'absence d'un accord sur l'électricité avec l'Union européenne, la sécurité d'approvisionnement diminuera.

La stratégie coutera également cher aux consommateurs. Sans parler des taxes d'incitation, faudra soutenir longtemps et substantiellement la production renouvelable. Même si ses coûts de production baissent nettement, ils restent fort éloignés du prix de l'électricité sur le marché. Paradoxalement, ces subventions contribuent à mettre en difficulté l'énergie hydraulique, qui reste le pilier de nos énergies renouvelables. Le Parlement n'aura d'autre choix que de la soutenir elle aussi. L'addition finale s'annonce très élevée et probablement sous-estimée.

4. Stratégies énergétiques en 2015 et au-delà

L'année 2015 verra une sérieuse remise en cause de nombreux aspects de la politique énergétique du Conseil fédéral. Le franc fort, les votes-sanction du 8 mars 2015 contre la taxation de l'énergie (Confédération et canton de Schaffhouse), la grande réunion climatique de Paris en décembre et encore la décision des trois grands partis PDC, PLR et UDC de soumettre au **vote populaire en 2017** tout le **paquet énergétique (première phase des subventions et deuxième phase des taxes incitatives)**, ce sont-là des réalités politiques nouvelles qui exigent un changement de cap politique vers plus de raison, de prudence et de réalisme. Le nouveau Conseil fédéral issu des élections fédérales d'octobre 2015 aura pour tâche de définir au début 2016 une autre politique énergétique. Cette autre approche devra mieux tenir compte de la Constitution, des principes libéraux qui ont gouverné l'évolution économique du pays depuis 150 ans et surtout des *réalités pratiques, techniques, économiques et institutionnelles qui caractérisent le secteur de l'énergie, notamment celui de l'électricité*.

5. Objectifs et priorités

Choisir la priorité: si le réchauffement climatique - et si la contribution des activités humaines à ce réchauffement - devaient vraiment nous conduire à la catastrophe – comme politiciens, médias et chercheurs intéressés nous le martèlent tous les jours – alors l'objectif central d'une politique énergétique en Suisse, c'est la réduction des émissions de CO₂ et non pas la sortie du nucléaire! Les politiciens qui aiment commencer leurs discours par le cliché «*Pour sortir du nucléaire,...*» devraient semble-t-il changer de litanie en remplaçant le mot «nucléaire» par

«fossile».

En fait, pourquoi ne pas quitter les clichés de «*sortir de quelque chose*» et les remplacer par «*entrer dans une politique de l'énergie plus rationnelle*» en vertu de facteurs économiques et environnementaux. Comme on le disait plus haut, *la meilleure énergie est celle que l'on de gaspille pas*. Il s'agit partout et toujours de choisir rationnellement l'énergie la plus judicieuse, la plus économique, la plus disponible en tenant compte des conditions locales (On ne ravitaille pas un milliard de Chinois de la Côte Est de la même manière que les peuples dispersés du milieu de l'Afrique).

Dans ce cadre, l'approche se rattache d'abord au premier paragraphe de l'Art. 89 de la Constitution ; c'est-à-dire à un approvisionnement énergétique:

- a) Suffisant:** pour satisfaire pleinement aux besoins légitimes de l'industrie et des consommateurs afin d'assurer places de travail et prospérité. Aucun plafonnement de la consommation globale d'énergie. Aucune taxe sur l'énergie en soi et sur les différentes formes d'énergie. Simplement des normes d'efficacité minimales sur appareils, équipements et installations.
- b) Diversifié:** l'addition de toutes les formes d'énergie, sans n'en idéaliser ni n'en interdire aucune. Aucune énergie n'est proscrite, ni le nucléaire, ni même le charbon. Seuls entrent en compte les critères économiques et la prise en considération optimale de la protection du milieu ambiant et du paysage.
- c) Sûr:** un approvisionnement qui dépend le moins possible des aléas de la politique internationale. Minimisation des recours aux importations, sans rechercher l'autarcie à tout prix.
- d) Économiquement optimal:** ce qui signifie à bas prix et économiquement supportable (§5) pour le maintien et la création de places de travail et en tenant compte des coûts externes (déchets nucléaires et solaires, frais d'intermittence, etc.) ;
- e) Respectueux de l'environnement:** selon le principe «*Réglementer, plutôt qu'interdire*». Pour chaque technologie, la loi prescrit des normes de pollution maximales à respecter. Lorsque de telles normes sont imposées (p. ex. un taux de rejet de CO₂ maximum de 95 grammes par kilomètre pour les véhicules), il n'existe aucune justification d'y ajouter une taxe CO₂.
- f) Consommation rationnelle:** promue par le bas, sans recourir au rationnement de la production par le haut par le biais de contraintes bureaucratiques fédérales (du genre bonus-malus). Référence au paragraphe 3 de l'article 89 de la Constitution, tant dans son côté de «*légiférer*» que dans celui de «*favoriser*». La référence aux énergies renouvelables dans cet alinéa n'a de sens que pour favoriser leur auto-production et leur autoconsommation par le consommateur final.

Les propositions formulées dans le présent document se concentrent sur le secteur de l'électricité, puisque c'est lui qui est le plus sensible aux décisions arbitraires de nature politique et aux distorsions du libre marché associées aux subventions nationales et internationales. Le reste du domaine de l'énergie concerne avant tout le domaine du chauffage, alors que celui des carburants peut relever essentiellement du marché.

D'autre part, le secteur de l'électricité est lui particulièrement difficile, d'une part par la nécessité physique du réseau national de faire correspondre directement la production à la demande seconde après seconde (du moins tant que les possibilités de stockage local ne dépassent pas une journée), et d'autre part par la diversité et complexité des énergies intermittentes et décentralisées. Nous ne jugeons pas possible de gérer dans le cadre d'un seul système électrique **l'obligation de ravitailler nuit et jour la grosse industrie, les grandes agglomérations du Plateau et les autres régions industrialisées** et la production instable des énergies intermittentes décentralisées.

Pour résoudre les incohérences techniques, économiques, juridiques et institutionnelles qui rendent confus le

débat dur le dossier de l'électricité, nous suggérons de distinguer deux réseaux d'approvisionnement séparés, mais complémentaires et donc en fait liés:

- A. Pour **l'approvisionnement centralisé** (indispensable aux millions de places de travail du pays et aux transports publics qui absorbent – faut-il le rappeler - 70% de la production électrique): recours aux formes d'énergie éprouvées combinant au mieux les trois critères fondamentaux (grosses productions, diversifiées et plutôt indépendantes des importations):
 - a) Premièrement: la grande hydraulique, tant par accumulation qu'au fil de l'eau.
 - b) Deuxièmement: maintien du parc nucléaire existant, et à terme renouvellement du parc nucléaire par les meilleures technologies disponibles à l'avenir, selon les besoins effectifs d'électricité et selon la compétitivité de ces technologies.
 - c) Troisièmement: le cas échéant, recours à des centrales électriques au fioul pour de l'électricité d'appoint, parce que les ressources en pétrole sont politiquement plus fiables que celles du gaz naturel, et que ce combustible est plus facilement transportable et stockable.
- B. Pour **l'approvisionnement décentralisé**: recours aux énergies renouvelables, précieuses en zones périphériques disposant des ressources appropriées au niveau communal et régional, des ressources développées librement, quasi spontanément, au gré des aspirations locales et de plans d'aménagement régionaux, et avec des subventions locales et régionales, et non pas fédérales.

6. Premier pilier: Électricité hydraulique

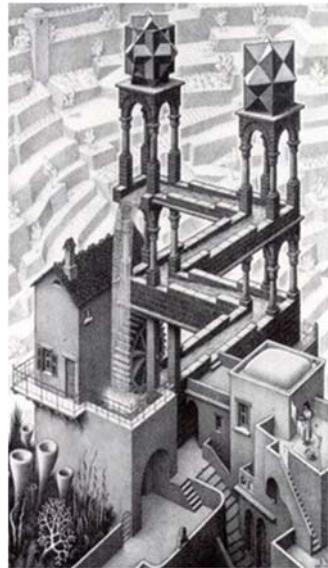
La branche hydraulique suisse souffre fortement de la transition énergétique allemande qui déverse sur le centre de l'Europe des flots d'électricité souvent gratuite – même quelquefois à un prix négatif, donc accompagné de primes d'achat – une électricité subventionnée par le soutien massif à l'énergie solaire dont profitent outre-Rhin les classes moyennes et leurs villas, les agriculteurs aux champs couverts d'éoliennes et les industriels du charbon de Westphalie qui donnent du travail à des centaines de milliers d'ouvriers.

Que faire pour protéger notre hydroélectricité? Les voix que l'on peut entendre ne semblent guère vouloir proposer mieux que de coûteuses mesures d'accompagnement, des „subventions-antisubventions“, ce qui consiste à combattre la «subventionnite» ambiante par d'autres subventions accordées à ceux qui en souffrent. Ou alors peut-être envisage-t-on un autre remède proposé en d'Allemagne: payer les producteurs suisses non pas pour les kWh produits (qui ne le sont pas lorsque la météo allemande est bonne), mais pour les heures de disponibilité, comme un chauffeur de taxi.

L'hydroélectricité porte en fait deux responsabilités qui ne sont pas toujours compatibles: d'un côté celles de produire de l'énergie (des kilowattheures) pour les distributeurs et utilisateurs, et d'un autre côté, celle de mettre à disposition de la puissance (des kilowatts) afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'augmentation soudaine de la demande d'électricité. Double contradiction en embuscade: en maximalisant la production aujourd'hui, on risque de manquer d'eau demain et donc de manquer de puissance en cas de besoin; en maximisant la réserve d'eau et de puissance, on risque d'avoir trop d'eau et de devoir brader les kilowattheures à bas prix ou même de déverser l'eau par-dessus bord. C'est depuis longtemps le métier des hydrauliciens que de parier sur la demande du lendemain et de jongler avec leurs réserves d'eau pour maximaliser la valeur des kilowattheures vendus dont leurs revenus dépendaient exclusivement.

Nouvelle donne, car intervient maintenant un nouveau facteur déstabilisant - aux fluctuations de la demande s'ajoutent les fluctuations d'une part croissante de la production. Double jeu plus difficile pour les hydrauliciens: il faut maintenant non seulement anticiper la demande en électricité de demain et de la semaine prochaine, mais encore anticiper la production possible des énergies renouvelables en Allemagne et bientôt chez nous. De quoi y perdre son latin, ses statistiques et son argent.

Une nouvelle source de revenus pour l'hydraulique est ainsi devenue indispensable, car on ne peut pas faire passer dans le compte annuel des kilowattheures effectivement produits, les coûts de «l'hydraulique-taxi» causés par l'intrusion de marchands de passage bradant leur marchandise au jour de jour et d'heure en heure. À part, la variante utopiste de l'artiste hollandais



Maurits Cornelis Escher, deux moyens pour résoudre ce problème, l'une relevant du dirigisme, l'autre du marché.

Dans le premier cas, selon un mécanisme comptable qui tiendrait compte de la volatilité des livraisons prioritaires de chaque producteur. Il s'agirait de faire payer la réserve d'eau retenue pour maîtriser la volatilité des renouvelables aux producteurs de renouvelables eux-mêmes. Cette détaxe encouragerait ces derniers à se créer des options de stockage décentralisé. Au lieu de faire supporter tout le poids de sa propre volatilité aux autres producteurs et à la société régionale de distribution, le producteur d'électricité renouvelable (une commune, une région) aurait le choix entre des options de stockage locales (batteries, air comprimé, etc.) et en cas de nécessité, le recours rapide à l'hydraulique en direct ou en pompage-turbinage, proprement rétribué au cas par cas.

Dans le second cas, les producteurs n'auraient pas d'accès privilégié au réseau, mais seraient soumis aux lois du marché, au prix que le réseau serait prêt à payer. Ce qui forcerait les producteurs individuels à stocker leur production localement pour la vendre en fin de journée, plutôt qu'en plein midi.

En résumé:

Pour rentabiliser l'hydraulique, la rémunérer *aussi* pour sa capacité unique à rapidement modifier sa production:

1. Supprimer l'obligation pour le réseau de reprendre en priorité à tout instant les énergies intermittentes produites en Suisse; rétribution variable selon la volatilité de l'offre et de la demande et donc selon le prix du marché. Biomasse et géothermie seraient ainsi mieux rétribuées que le solaire.
2. «*Taxe d'importation de volatilité*» sur les importateurs de courant allemand subventionné relevant du dumping, une taxe rétrocédée sur les livraisons moins volatiles, de manière à respecter le libre-échange global, pour ne pénaliser que la volatilité.
3. Le réseau facture l'électricité achetée par un grossiste-consommateur selon la volatilité de la commande (prix faible si commande faite longtemps à l'avance ou haut si commande faite à la dernière minute).
4. Le réseau paie l'électricité acquise d'un producteur selon la volatilité de la livraison (prix élevé si livraison convenue longtemps à l'avance, prix bas si livraison conclue à court terme)

Ce serait ici à **swissgrid** de mettre sur pied des modes de rémunération équitable pour tous les producteurs. Ne pas en rester à payer seulement l'énergie (les kilowattheures), ni passer à un nouveau mode compensant l'électricité-taxi (le kilowatt), mais en adoptant un prix de volatilité (le kilowattheure indexé selon le moment de sa fourniture par rapport à un facteur de volatilité sur une période donnée). **Si les nouvelles renouvelables devaient être soumises aux lois du marché pour la reprise de leur production par le réseau (sans reprise automatique) – comme l'a déjà proposé la Commission énergie du Conseil des États – la valorisation des kilowattheures selon leur volatilité se ferait naturellement.**

7. Deuxième pilier: Électricité nucléaire

Au lieu d'analyses économiques et politiques plus affinées, certains journalistes se plaisent à écrire semaine après semaine que «l'on devra forcément tourner le dos au nucléaire un jour» et qu'«on ne reviendra pas en arrière sur ce point». Cette certitude quasi religieuse n'est de loin pas encore partagée par le peuple suisse qui aura, en tant que souverain, à se prononcer expressément lorsque les modifications légales prévues par la Stratégie énergétique 2050 lui seront soumises. Car cette stratégie fait fausse route: au lieu de viser d'abord une réduction de la consommation des agents fossiles, elle se focalise sur un difficile et très difficile remplacement (non nucléaire) de la production de nos cinq réacteurs. Dès 2020, on découvrira avec étonnement que les 3 TWh (milliards de kWh) manquants de la centrale de Mühleberg seront remplacés par du charbon allemand et par du nucléaire français.

En fait, pourquoi une option nucléaire?

Les atouts du nucléaire s'énumèrent en trois volets: 1) des réserves de combustible très grandes pour une *énergie durable*, même si pas renouvelable, 2) un coût de l'électricité produite stable, prévisible et inférieur à celui des nouvelles énergies renouvelables proches des grandes zones urbaines du monde (seuls le charbon et le gaz naturel sans taxe CO₂ peuvent faire mieux), 3) des déchets concentrables et stockés en longue durée hors de la biosphère (au lieu du gaz carbonique relâché dans l'atmosphère et la biosphère par les combustibles fossiles et comme les panneaux solaires et leurs résidus toxiques) et 4) la concentration énergétique qui permet de produire du courant électrique pour un million de personnes sur la surface de deux terrains de football.

Les centrales nucléaires suisses vont continuer de fonctionner jusqu'à la fin de leur vie utile de quelque 60 ans, soit aussi longtemps que les exploitants investiront pour les maintenir à un haut niveau de sécurité. Ils ont déjà déclaré qu'ils le feront dans une enveloppe de plusieurs centaines de millions. L'initiative des Verts de 2012 pour une mise hors service prématurée (45 ans) échouera devant le peuple, un jour, lorsque Conseil fédéral et Parlement auront le courage de la soumettre *toute seule* au vote populaire.

Le vrai débat énergétique ne concerne déjà plus le nucléaire, un débat secondaire puisque les centrales feront encore longtemps partie du paysage suisse. C'est l'approvisionnement du pays en électricité qui inquiète les employeurs de l'industrie et des PME, puisque la Stratégie 2050 laisse déjà entrevoir un gros déficit de production dans quelques décennies. Comment combler ce manque ?

- **Par des importations:** oui, comme jusqu'à maintenant pour lisser les insuffisances occasionnelles; non, en permanence, pour ne pas affaiblir notre position économique envers l'Union européenne ;
- **Par des centrales fossiles.** Non au gaz naturel, car trop dépendant des aléas de la politique internationale, tant en ce qui concerne les pays producteurs que pour le transport par gazoducs à travers de multiples frontières – et en plus difficilement stockable en grandes quantités. Oui au pétrole, qui n'a pas les inconvénients économiques et politiques du gaz (grande diversité de production, des moyens de transport et de stockage), des avantages qui compensent amplement l'inconvénient d'émissions plus grandes de CO₂.
- **Avec l'option nucléaire** et la nécessité de la considérer avec tous ses avantages et inconvénients en comparaison équitable et rationnelle avec d'autres moyens de production. Anticipons (pour autant que ce soit possible 30-40 ans à l'avance): l'arrêt des centrales nucléaires de Beznau et Gösgen vers 2030-2040 sera compensé par importations et peut-être par de nouvelles centrales à fioul construites en Suisse. C'est le remplacement de la centrale nucléaire de Leibstadt qui finirait par réveiller les esprits, car cette centrale produit à elle seule plus de 10 milliards de kWh par année - autant que les 20 plus grands barrages valaisans. Cette production sera à ce moment-là – selon toute évidence au vu des obstacles déjà rencontrés – supérieure à l'ensemble du renouvelable en état de fonctionnement (car la fin

des subventions verra un abandon des installations non rentables). Du reste, la Commission du Conseil des États a proposé un plafonnement à quelque 11 milliards de kWh de l'ensemble du nouveau renouvelable.

A priori, en matière de choix énergétiques encore plus qu'ailleurs, il faut comparer toutes les options sur des bases économiques et environnementales cohérentes. La règle d'or: **Ne pas interdire, mais réglementer**. Dans un monde technologique en évolution permanente, une société avancée comme celle de la Suisse, le législateur et les citoyens se doivent de garder à l'esprit une approche pragmatique pour traiter toute technologie ancienne ou nouvelle. La règle vaut même pour le charbon, trop abondant et avantageux ailleurs dans le monde, pour l'écartier de prime abord, alors que des moyens techniques pourraient un jour rendre sa combustion plus propre. Réglementer une technologie, c'est rester maître de son évolution par des directives techniques et administratives, des ordonnances et des lois adaptées ou nouvelles. Ces mécanismes existent en Suisse. D'autant plus que si le pays devait réussir le pari invraisemblable de stabiliser la consommation d'électricité à son niveau actuel, on n'aurait pas besoin de nouvelles centrales nucléaires ou au pétrole!

Il faut par conséquent laisser la porte ouverte à l'option nucléaire pour éviter le pire, comme l'a pertinemment énoncé Davide Scruzi de la *Neue Zürcher Zeitung*:

... pourquoi interdire dans la loi de nouvelles centrales nucléaires, puisque selon Doris Leuthard une nouvelle centrale ne trouverait de toute manière pas grâce devant le peuple. Conserver l'option nucléaire permettrait d'aborder l'avenir avec plus de flexibilité – d'une part pour observer l'évolution des technologies nucléaires – et d'autre part pour corriger un échec possible des mesures maintenant proposées. Cette option resterait bien évidemment soumise aux décisions du Conseil fédéral, du Parlement et au droit référendaire, auquel on pourrait ajouter une meilleure couverture des risques (vérité des coûts). Pour l'instant, la voie suivie reflète plus une politique d'autruche de refus et de renvoi à plus tard de décisions politiquement douloureuses. L'approvisionnement en électricité fiable et bon marché pratiqué jusqu'à maintenant – un facteur vital de la prospérité suisse – est trop important pour le laisser à l'inculture du Nouveau Centre... (NZZ- 2 juin 2012).

En effet, la Loi nucléaire en vigueur datant de 2003 a non seulement créé un cadre technique et administratif très solide pour réglementer l'utilisation de l'énergie nucléaire dans notre pays, mais elle lui a donné encore un cadre politique précis. Toute demande d'autorisation pour une nouvelle centrale doit d'abord faire l'objet d'un avis préliminaire des services de la Confédération et du Conseil fédéral sur la base des prescriptions techniques et administratives légales. Le Conseil fédéral passe ensuite le dossier aux Chambres fédérales qui vont statuer sous forme de loi obligatoirement soumise au référendum facultatif. Le peuple décidera. C'est donc là une procédure éminemment démocratique.

En résumé:

Quelle que soit la stratégie énergétique adoptée, il faut **conserver la Loi nucléaire de 2003**. Ce qui revient à dire que ce sera au peuple-souverain qu'incombera la décision de sortir du nucléaire, en décider dans quelques décennies -- si c'est son choix -- de refuser la prochaine demande d'autorisation générale pour la construction d'une centrale nucléaire de remplacement. Ce n'est pas au Parlement de le faire aujourd'hui, sans connaître ni l'avis du peuple, ni les conditions qui prévaudront à l'avenir.

8. Troisième pilier: Les renouvelables

Énergie éolienne, après l'hydraulique, la plus concentrée des renouvelables. Encore faut-il disposer de vents favorables. Les subventions excessives ont conduit à des installations en zone peu favorables qui s'avéreront non rentables à la fin des subventions. L'éolien a sa place en Suisse; ses nuisances restent acceptables hors de zones habitées. Un déploiement à grande échelle butera néanmoins contre les contraintes de protection du paysage, une valeur primordiale dans les zones venteuses du Jura et des Alpes (le paysage n'y est pas renouvelable). Si la



douzaine de cantons suisses qui se prêtent tant soit peu au vent devaient adopter le même plafond constitutionnel que ce maximum de 59 éoliennes adopté par Neuchâtel, le total ne dépassera pas quelque 800 machines et ce ne sera que quelque 5 % de la consommation suisse d'électricité. Pour mémoire: nous en sommes à 60 éoliennes en Suisse en ce moment, et aucune installation n'a abouti en 2014.

Énergie solaire. Un potentiel important pour cette production d'électricité décentralisée existe dans les zones alpines. Certes, c'est une aberration dans les zones urbaines où priorité devrait être donnée au *solaire thermique*, un précieux allié dans la production de chaleur de chauffage et d'eau chaude. En effet, une même surface de toit en panneaux thermiques livre environ de 5 à 10 fois plus d'énergie utile que des panneaux photovoltaïques. L'aveuglement, l'obsession idéologique de vouloir sortir du *nucléaire électrique* grâce au *solaire électrique* a littéralement aveuglé politiciens et fonctionnaires crédules, en donnant la priorité au solaire photovoltaïque qui ne jouera jamais un rôle important dans la production d'électricité. Alors que le soleil pourrait être un important d'appoint dans le chauffage. En équipant les toits suisses de panneaux thermiques, on économiserait une grande partie du mazout et du gaz de chauffage, tout en améliorant la qualité de l'air.

En résumé:

- a) Seulement une subvention initiale unique par le mécanisme de la RPC, comme c'est le cas.
- b) Pour l'électricité, le bénéficiaire a le choix entre la consommation propre de sa production, la vente à une coopérative locale, la vente au réseau électrique local ou la vente au réseau national, le tout avec **stockage local**. *Dans tous les cas, selon des modalités commerciales à conclure librement entre les partenaires, sans droit de reprise automatique par le réseau national.*
- c) Puisque l'opposition publique empêchera l'extension massive du réseau national de transmission et pour néanmoins permettre une gestion stable du réseau, le volume financier des subventions sera plafonné, afin de limiter à quelque 15% de la consommation totale d'électricité la contribution totale des énergies intermittentes.

Par ailleurs, *la gestion de la RPC donnera priorité au «solaire thermique» dans le cadre d'une politique d'auto-consommation, d'assainissement des bâtiments et de limitation des émissions nocives.*

9. Primauté à un marché libéralisé encadré

Ni un marché de l'électricité complètement libre (trop vulnérable au dumping allemand du renouvelable intermittent et du charbon massivement subventionnés), ni la production décentralisée du renouvelable intermittent suisse, ne peuvent assurer un approvisionnement fiable en électricité du pays et un réglage précis entre l'offre et la demande en tout temps. Un marché suisse libéralisé doit donc être protégé par un cadre institutionnel et législatif qui définira les tâches et les prérogatives de chacun pour garantir approvisionnement et stabilité.

Par conséquent, refus de recourir à un énorme effort dirigiste voulant instituer une économie de guerre permanente. *Liberté du marché*, mais encadrement réglementaire de la Confédération sur les normes environnementales et d'efficacité énergétique - et des cantons pour l'assainissement des bâtiments. *Obligation pour toutes les énergies de s'affirmer à chaque instant sur le marché commercial par le mécanisme du prix*.

Cet encadrement doit ainsi se limiter à

- a. Prescriptions techniques sur la consommation d'énergie des installations, des véhicules et des appareils, au nom de l'utilisation rationnelle de l'énergie;
- b. Prescription de sûreté et de normes environnementales sur les installations énergétiques;
- c. Régime de subventions limité dans son ampleur et à une durée de dix ans pour le développement flexible de nouvelles technologies énergétiques dans une palette diversifiée.
- d. Taxes incitatives – non à une taxation globale de l'énergie, de l'électricité ou de la mobilité, éventuellement oui à une taxation spécifique des nuisances, mais radicalement non à une taxation qui se superposerait à des prescriptions techniques obligatoires sur différentes techniques énergétiques (p. ex. une taxe CO₂ sur les carburants en plus des prescriptions d'émission maximales sur des flottes de véhicules)

Le pays doit rejeter les notions d'étatisme, de dirigisme et de quasi-nationalisation du domaine de l'énergie que l'on retrouve à moult reprises dans la Stratégie 2050 du Conseil fédéral.

Tout d'abord, pour des raisons pratiques. En Suisse au niveau fédéral, une bonne gouvernance énergétique n'exige pas l'intervention active et continue de l'État. Si ce n'est pour en définir le cadre général et les règlements techniques et administratifs qui permettent une mise en place cohérente des mesures à travers toute la Suisse. Néanmoins, les cantons et communes peuvent bien sûr continuer de s'engager industriellement et commercialement dans la production et la distribution décentralisées.



questions énergétiques ouvrent un vaste champ d'action étatique et bureaucratique pour légitimer une politique de nouvelles redistributions, une occasion très propice pour de nouvelles subventions, en particulier dans le domaine de la politique industrielle (un domaine d'habitude fort méprisé par ces milieux) ... car... en raison de l'évolution démographique et de la mondialisation, mais aussi en raison de la crise de la dette, les domaines d'activité traditionnels de l'État-providence s'en trouvent réduits. Nous voyons ces temps-ci comment la scène Cleantech se profile comme un second lobby agricole, en exigeant des contributions étatiques selon la surface des panneaux solaires installés ou selon le nombre d'éoliennes, perçues comme de nouvelles têtes de gros bétail.

10. Taxes incitatives et subventions

En Suisse, les **taxes d'incitation** sont aujourd'hui au centre du débat écologique. Selon les protagonistes, il s'agit de créer un cadre juridico-institutionnel qui permette d'atteindre de façon quasi automatique, grâce aux forces

du marché, des objectifs environnementaux préétablis. Cette approche leur semble plus judicieuse sur le plan économique général que le système des prescriptions et interdits officiels qui oblige tout un chacun à assainir ses installations pour se conformer à des valeurs-limites, indépendamment de la part de sacrifices personnels qu'il lui en coûte.

Mais attention, toute taxe procure des recettes publiques. En période de vaches maigres pour les finances de l'État, rien d'étonnant à ce que certains politiciens affichent un intérêt marqué pour une extension des instruments fiscaux par le biais des taxes. Après tout, se sont demandé certains politiciens futés, les «taxes écologiques» ne pourraient-elles pas constituer la base même de tout le système fiscal? Le 8 mars 2015, le peuple suisse a dit tout le mal qu'il pensait de cette idée à une majorité de 92%.

Malgré cette gifle, le Conseil fédéral maintient son intention d'introduire des taxes d'incitations sur l'énergie dès 2021, mais alors avec rétrocession au peuple – ou par le biais des assurances sociales, ou aux assujettis économiques sous une forme ou une autre, ou même au programme de subventions énergétiques. Tout le monde semble aujourd'hui admettre que les taxes d'incitation ne doivent pas procurer des recettes supplémentaires à l'État. Mais une grande prudence s'impose. L'étiquette «réforme écologique du système fiscal» est souvent trompeuse; on croit parler d'une seule et même chose avec un interlocuteur, alors qu'il n'en est rien, car les mots portent différents sens.

Pour la seconde phase de la SE2050, Le Conseil fédéral veut donc faire baisser la consommation d'électricité par habitant, des combustibles et peut-être aussi des carburants - par le biais d'une taxe d'incitation. À partir de 2021, la taxe serait de 5 centimes par kilowattheure pour l'électricité et de 26 cts par litre pour les carburants. Une telle augmentation du prix de l'électricité et de l'essence est une atteinte sérieuse à la liberté de choix de la population.

Ces taxes d'incitation sont-elles au moins effectives ? En général, elles ne le sont pas quand elles sont appliquées de manière globale à toute une classe de produits qui font partie des besoins fondamentaux d'une société. S'il n'y a pas d'alternative, l'incitation par le prix reste sans effet, car les gens n'ont souvent pas d'autre choix que de payer plus, car ils ne peuvent souvent pas consommer moins ou consommer autre chose, *du moins pas sans investissements massifs*. Comme de grosses augmentations de prix peuvent causer des inégalités sociales flagrantes, on est forcé de limiter les taxes pour tempérer ces effets, ce qui en annule l'impact. En fait, les gens préfèrent faire des économies hors du domaine de l'électricité.

Dans l'ensemble, que ce soit pour l'électricité, les carburants et les combustibles, les taxes d'incitation n'ont que peu d'effet sur les *dépenses globales* (p. ex. dépenses mensuelles pour le carburant), en raison du rôle central de ces produits très insensibles aux variations de prix. Par contre, l'effet incitatif *différentiel* peut être important dans un angle micro-économique, par exemple entre différents types d'essence, entre essence et diesel, entre chauffage à gaz et chauffage au fioul.

Autre aspect primordial: celui de la rétrocession des taxes incitatives. Pour la population dans son ensemble dans son rapport avec l'État fiscal, la rétrocession peut certes bénéficier beaucoup de monde, mais tout dépendra des mécanismes utilisés. Que ce soit par des paiements aux caisses-maladies, à l'AI-AVS, ou par des encouragements/subsides aux économies d'énergie, les taxes incitatives introduiront immanquablement de graves distorsions économiques dans le système économique, des distorsions qui auront un impact bien au-delà du domaine de l'énergie, par exemple sur la compétitivité des entreprises à l'exportation. Verser les revenus par le biais de l'AVS, ce n'est pas essentiellement une rétrocession, c'est de la redistribution sociale. Verser les revenus dans un fonds de subventionnement, ce n'est pas une rétrocession, c'est un impôt payé à l'État pour des activités de l'État. Une rétrocession, c'est récompenser ceux qui paient la taxe et qui prennent des mesures correctrices.

Car, rétrocédée ou pas, toute taxe sur l'énergie augmente les coûts de production du commerce et de l'industrie, puisque c'est quelqu'un d'autre qui profite de la rétrocession. C'est vrai pour l'industrie nationale et pour

l'industrie à l'exportation. Ne faut-il pas aussi rappeler que les deux tiers de l'électricité consommée en Suisse le sont sur les places de travail, pour des employés et employeurs, et non pas pour les ménages et les loisirs. En plus, une taxe d'incitation - qui devrait être équitable tant dans la collecte de la taxe que dans sa rétrocession - exigerait un appareil administratif et des dépenses qui ne semblent pas justifiées.

Pour ces raisons, nous ne pensons pas judicieux d'en recourir aux taxes d'incitation globales, qu'elles soient plus ou moins bien modulées par des nuances de rétrocession. Il ne faut pas taxer les utilisateurs d'énergie utilisée pour la production de biens et de services, pour le chauffage et pour la mobilité. La règle: *Ne pas pénaliser la consommation en soi, mais les impacts sur l'environnement (air, eau, paysage)*.

Subventions: Dans un système démocratique et en principe égalitaire, l'attribution de subvention relève de l'exception qui doit être justifiée. En effet, dans un tel système politique, en vertu du principe d'égalité face aux droits et aux charges, chacun doit être traité de façon égale et si quelqu'un obtient une subvention, alors toute autre personne dans une situation similaire doit aussi l'obtenir.

Cela dit, la principale justification du subventionnement réside dans le fait qu'il crée un effet positif pour tout le monde (notion d'intérêt général), même pour ceux qui ne reçoivent pas la subvention. Cependant cette façon de justifier les subventions ne résout pas la difficulté, elle la déplace seulement: d'abord vers la question de savoir si un service, un projet ou une situation est vraiment (et jusqu'à quel point) d'intérêt général. Ensuite vers les conditions à respecter pour bénéficier de la subvention (qui ? quoi ? combien ? etc.).

La position libérale est de limiter au maximum le champ d'application, voire de le réduire à néant. Le libéralisme politique reconnaît par principe aux institutions un rôle, mais le réduit au strict minimum, afin de respecter une stricte neutralité des pouvoirs publics entre les personnes, au nom du respect du principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

Dans l'exemple précédent, on va par exemple mettre en doute la capacité et la légitimité des institutions pour juger de ce qui relève ou non de l'intérêt général, des choix technologiques faits au nom de cet intérêt général. On va en outre interroger la pertinence et le contenu en "intérêt général" de l'avantage accordé aux agents économiques du secteur, au détriment des autres activités publiques ou privées. On connaît bien ce débat dans le dossier de l'agriculture (3 milliards de francs par année). La stratégie énergétique lance un programme national de subventionnement qui attendrait un niveau du même ordre de grandeur pour la seule électricité, lorsqu'on inclut les soutiens des cantons et communes et ceux à l'hydraulique, bien au-delà pour l'énergie en général.

Agriculture, peut-être. Mais l'énergie, pourquoi ?

Thomas Held : *Encore une fois, la seule vraie question: pourquoi de tels bouleversements économiques, pourquoi ce projet monumental, pourquoi un énorme effort dirigiste comme si nous étions en guerre? Si, comme certains aiment à le croire, un "ennemi de l'étranger" nous menaçait et mettait en danger notre prospérité, la parade ne devrait-elle pas être différente, voire opposée: "Attention, halte, ne prenons pas de risque, gardons l'acquis"? Bien sûr que dans une pareille situation, personne n'entreprendrait une reconstruction totale de l'un des murs porteurs du «Chalet suisse», un mur solide qui fonctionne plutôt bien dans son état actuel.*

Faute de réponse, soyons au moins réalistes pour définir des règles. Le subventionnement énergétique doit être: décroissant, limité dans le temps, corrigible en cas d'évolution technique, des coûts et des facteurs externes, de manière à ce que le bénéficiaire ne fasse ni gains, ni pertes irraisonnables, que ce soit un paiement unique ou décroissant avec le temps sur une période ne dépassant pas le tiers ou la moitié de vie de l'objet subventionné.

En résumé:

- a) Ne pas recourir aux taxes d'incitation globales, qu'elles soient plus ou moins bien modulées par des nuances de rétrocession. Il ne faut pas taxer les utilisateurs d'énergie par le biais de critères arbitraires; préférence doit être donnée à des règlements et taxes spéciales (par ex. sur les émissions de CO₂, sur le volume et toxicité des déchets produits)
- b) Mieux structurer dans l'ampleur et dans le temps les subventions énergétiques

11. Garant de la disponibilité du courant

Jusqu'à maintenant, la production d'électricité était d'abord assurée par les innombrables petites sociétés locales de distribution elles-mêmes, à l'aide d'ouvrages hydroélectriques locaux ou même de modestes participations dans des centrales nucléaires étrangères (Sion, Sierre). Pour le reste, ces entreprises locales se ravitaillaient auprès de grandes sociétés nationales de production qu'on appelait en allemand *Überlandwerke* (Sociétés de production suprarégionales), aujourd'hui *swisselectric*, la plupart d'entre elles en mains de cantons. La loi sur l'électricité accordait certains avantages de monopole à ces sociétés suprarégionales, mais surtout, elle leur imposait une obligation fondamentale, celle de *ravitailler en toutes circonstances les petites sociétés de distribution*. En résumé, on peut dire que ces grandes sociétés se sont bien acquittées de leur tâche en maintenant une capacité de production adéquate et aussi une certaine surcapacité marginale, ce qui leur permettait d'assurer les livraisons dans le pays et de vendre leur surplus à l'étranger. Et, point capital, en tant que sociétés indépendantes, elles étaient libres d'optimiser leur production selon des critères simples: des choix techniques optimaux, des coûts bas pour leurs clients, des dividendes réguliers pour leurs actionnaires (villes et cantons), la sécurité des approvisionnements de tout le pays et la création de revenu et d'emplois au profit de la population et des collectivités publiques.

Depuis deux ans, les acteurs principaux de la scène électrique suisse sont en désarroi, confrontés à d'énormes difficultés financières, victimes du monstre électrique allemand qui inonde ses voisins européens d'une électricité massivement subventionnée (charbon et renouvelables), financée par les ménages allemands et vendue à vil prix sur le marché européen. En fait, cette pratique s'assimile à du **dumping commercial**, pas dans un but lucratif à court terme, mais à moyen terme, assimiler à une manœuvre commerciale traditionnelle, celle de casser les reins d'autres secteurs électriques européens, qui par la suite n'auront pas d'autre choix que d'acheter du courant allemand au charbon.



Grande hydraulique suisse: lorsque la Grande-Dixence redevient Petite-Dixence....

Qui en Suisse au niveau politique osera évoquer la dimension «dumping» du courant électrique allemand avec ses coûts zéro voire négatif ? Au début mars, une délégation de l'Office fédéral de l'énergie et des milieux électriques s'est rendue à Berlin pour attirer l'attention du Gouvernement allemand sur les déboires de notre grande hydraulique. Y a-t-on parlé de dumping, de concurrence déloyale ? Les Allemands ne semblent pas avoir écouté, plus intéressés et menaçants qu'ils sont par les avions de Kloten survolant les villages du Baden-Württemberg.

De manière générale, qui portera à l'avenir la responsabilité ultime de l'approvisionnement de la Suisse en électricité, *année après année, saison après saison, heure après heure et seconde après seconde*? Ce ne seront pas les Allemands, ni les grandes sociétés suprarégionales suisses affaiblies qui ne pourraient/voudraient plus investir dans de grandes installations pour assurer l'approvisionnement du pays entier. Ce ne seront pas les petites sociétés électriques qui pourront donner des garanties, occupées qu'elles seront à développer leur production décentralisée renouvelable fortement subventionnée par la Confédération.

«*Il serait dramatique pour notre pays si, après la faillite de Swissair, son absorption par les Allemands, les errements d'UBS et du Crédit Suisse, nous devions assister au glissement du secteur électrique*» (Prof. Franco Romeo, 2011)

En résumé:

Comment consolider le secteur électrique suisse, et en particulier rétablir la solidité du domaine hydraulique en faillite, **en le faisant par un renforcement du système, plutôt que par de nouvelles subventions**? Selon notre vision, il faudrait

1. comme dans le passé, notre pays a besoin d'un cadre législatif clair, attribuant aux quelques grandes sociétés de production régionales et suprarégionales *la responsabilité ultime et légale d'un 'approvisionnement fiable en électricité*, au moyen de leurs propres installations de production, d'achats régionaux et de la gestion des importations.
2. Rendre à ces sociétés la responsabilité techniques et commerciales de choisir les moyens de production appropriés.
3. Protéger la Suisse du dumping électrique allemand, aussi longtemps que l'Allemagne n'a pas assaini son marché intérieur par la suppression de subventions abusives. Certains esprits écologiques bien intentionnés parlent d'un filtrage du courant provenant d'outre-Rhin pour y imposer une taxe CO₂ sur la part produite par les centrales au charbon. En étendant la notion de filtrage, la Suisse devrait surtout imposer une taxe «antidumping» sur la part du courant allemand produite subventionnée et contraire aux règles de l'Organisation mondiale du commerce(OMC).
4. En Suisse, supprimer l'obligation pour la société de réseau d'acheter en priorité le courant électrique provenant de sources renouvelables.
5. Ni un plafonnement arbitraire de la consommation nationale, ni une décentralisation forcée de la production d'électricité, qui attribue à l'État dirigiste le choix des paramètres techniques, privant ainsi les sociétés suprarégionales et les cantons de beaucoup de prérogatives, même techniques!

12. Libéralisation du marché de l'électricité

Le Conseil fédéral propose maintenant de compléter le régime de libéralisation vers les petits consommateurs (en dessous de 100'000 kilowattheures par an) en l'officialisant dès 2018. Cet empressement a surpris, tant il soulève de problèmes dans le secteur de l'électricité, tout en tentant d'en éviter d'autres dans les relations tendues avec l'Union européenne.

À gauche, où le mot libéralisation fait horreur, on s'y oppose par principe et par peur que le château en Espagne des renouvelables ne s'effondre lorsque les gens auront la liberté de s'approvisionner au meilleur prix, plutôt qu'au plus écolo. (Au sud de l'Allemagne, un courtier en électricité n'offre-t-il pas déjà du courant garanti «100% nucléaire» ?)

Attention! En ouvrant un marché à la sauvage comme maintenant (priorité assurée au renouvelable indigène subventionné et priorité de fait au courant allemand gratuit, on rend toute autre forme de production ca-duque et non rentable, en enlevant aux grands producteurs les revenus dont ils ont besoin pour remplir leurs obligations de garants – des obligations qui restent dans la loi, mais plus dans les faits. Plus aucune entreprise n'est responsable d'alimenter les régions du pays. C'est le marché qui est en théorie responsable. C'est logique, comme le client peut acheter à qui il veut, le producteur n'a plus d'obligation précise à l'égard d'un ensemble précis de consommateurs liés à un territoire donné. L'ouverture du marché supprime aussi une gestion systémique et intégrée. Le gestionnaire de réseau (swissgrid) ne sait plus à priori qui va produire combien et quand, en l'absence de producteurs aux épaules solides, fidèles et fiables. En face ne se trouve qu'une pléiade de petits producteurs – sans responsabilité collective, avec chacun sa propre politique commerciale, ses intérêts locaux - tous aussi imprévisibles que l'électricité renouvelable qui les occupe.

Sans régularisation, sans épine dorsale, c'est le marché qui est en théorie responsable, oui ; c'est-à-dire personne! L'exemple extrême de marché complètement libéralisé, ce fut la **Crise électrique de 2000 en Californie**. Cette crise a causé pendant presque une année une longue série de pannes, des coûts d'électricité atteignant 15 fois la normale et des pertes estimées à 45 milliards de dollars, suite à une série d'agissements frauduleux. Les leçons de la crise, selon le directeur de l'Office de l'électricité californien, S. David Freeman: "*Il y a une leçon fondamentale à tirer de cette expérience: l'électricité, c'est est vraiment quelque de différent de tout le reste. Elle ne peut pas être stockée, on ne la voit pas, et nous ne pouvons pas nous en passer, ce qui rend toutes sortes d'abus possibles dans un marché déréglementé. L'électricité est un bien public qui doit être protégé contre les abus privés. ... Nous ne pouvons pas à nouveau permettre à des intérêts privés d'assumer le contrôle et de créer des pénuries artificielles*".

En résumé:

À droite, on défend avec raison le principe du libéralisme comme un pilier essentiel d'une économie de marché et de la liberté de choix des individus. Mais attention. Certes la libéralisation du marché aurait l'avantage de mettre à plat le régime de subventionnement excessif des renouvelables, mais entretemps ce serait la branche électrique, déjà sérieusement affectée, qui en souffrirait le plus. **Avant de libéraliser le marché, il est donc impératif de renforcer le secteur électrique suisse en le protégeant d'abord du dumping allemand.**

La droite a donc pour l'instant le devoir de s'opposer à une libéralisation prématurée du marché de l'électricité, c'est-à-dire, pas avant que la branche électrique (les sociétés suprarégionales, entre autres) n'ait été assainie et renforcée dans sa responsabilité nationale de garants. Le refus net de l'Union européenne en avril 2015 d'entrer en matières sur la participation dans le marché européen de nos producteurs, rend ca-duque l'intention du Conseil fédéral de libéraliser dès 2018.

13. Consommation d'électricité

Baisser la consommation d'énergie et celle de l'électricité en particulier soulève un certain nombre de questions:

1. Compatibilité avec une économie libérale et surtout la liberté individuelle ?
2. L'énergie en soi, un atout ou un fardeau à la prospérité collective ?
3. Plafonner un pilier de la prospérité *trente ans à l'avance* – sans pouvoir lire l'évolution d'autres facteurs – sur la base de principes soi-disant éthiques, est-ce intellectuellement possible et honnête ?

Au point de vue de réduction de l'énergie totale, il faut savoir qu'en Suisse on a déjà fait beaucoup, puisque la consommation d'énergie par tête d'habitant est restée quasi constante depuis plus de 25 ans. Par contre, la

consommation totale, elle, augmente puisque la population suisse augmente, ne serait-ce que par d'immigration. Donc, consommation restée relativement constante depuis des décennies, et la Stratégie 2050 propose de la baisser de 35% jusqu'en 2030, un objectif totalement irréaliste, compte tenu du niveau bas qui prévaut en Suisse. À moins d'une intervention massive de l'État.

Quant à l'électricité, c'est encore plus irréaliste de vouloir plafonner sa consommation. La consommation électrique augmentera encore parce que

- le lien avec le Produit intérieur brut (PIB) semble bien se maintenir; le PIB croît aussi dans une économie de services, un secteur qui a besoin d'électricité,
- si on veut avoir moins d'émission de CO₂ dans les transports (publics et privés), **il faut l'électrifier**,
- si on veut avoir moins d'émission de CO₂ pour le chauffage, il faut installer des pompes à chaleur, **qui sont électriques**,
- si l'industrie doit être encore plus automatisée et efficace, il faut installer des variateurs de vitesse et des systèmes de réglage, qui tous **exigent de l'électricité**.

Autre erreur fondamentale, celle d'interdire le chauffage électrique. Or si on croit aux énergies renouvelables (nouvelles ou hydrauliques) - photovoltaïque, éolien, biomasse, géothermie profonde, force sont de constater qu'elles servent avant tout à **produire de l'électricité**. Donc si l'on croit réellement à tous ces bonnes choses à long terme, il ne faudrait surtout pas aujourd'hui commencer à démonter les chauffages électriques pour les remplacer par des brûleurs à mazout, à gaz, à méthane ou à bois. Il faut aller vers l'électricité et ne pas d'en éloigner. C'est du bon sens.

En résumé: Abandonner tout plafonnement de consommation pour énergie et électricité

14. Électricité: deux volets complémentaires

Posons la question: multiplier les centrales de production en parallèle, pour permettre la concurrence, est-ce vraiment optimal? Peut-on multiplier les grands barrages et les grandes centrales? De plus le marché peut-il seul gérer des investissements qui s'étalent sur plusieurs dizaines d'années, voire un demi-siècle? Le prof. Matthias Finger, en charge à l'EPFL de la chaire de management des technologies de réseau, avait déclaré en présentant une des premières études sur la libéralisation de l'électricité, que le marché ne suffisait pas pour planifier la production, il fallait aussi une "politique énergétique". *Le marché, selon lui, ne fait pas une politique énergétique*. Qui peut définir une politique énergétique ? Bien sûr, l'État, mais alors seulement une politique énergétique *dans ses principes*, pas pour la *gestion du système* énergétique correspondant, qui doit lui rester en main d'un monopole limité, centralisé et bien circonscrit, géré par des professionnels, étant donné l'importance et la durée des investissements afférents.

Le débat énergétique actuel voit s'affronter deux communautés qui projettent des vérités absolues: les visionnaires et les réalistes.

| LES VISIONNAIRES DU DIRIGISME | LES CRÉATEURS D'EMPLOIS DU LIBÉRALISME |
|--|--|
| Les politiciens de la Nouvelle Gauche, les chercheurs et industriels du renouvelable disent: | Les grands acteurs de l'économie suisses (economiesuisse, USAM, swissmem, sciences industries, les Chambres de commerce) disent: |
| <i>Aujourd'hui.., nous vivons une véritable révolution du système... ...collectivités et personnes veulent se réapproprier leur territoire du point de vue énergétique.. profiter des richesses énergétiques....</i> | <i>Geler la consommation nationale d'électricité au niveau actuel, c'est utopique!</i> <i>Nos entreprises et nos fabriques ont besoin de courant fiable à 230 volts et à 50 Hertz toutes les heures de l'année et à bas coût.</i> |
| <i>Une partie des consommateurs veulent devenir acteurs de leurs consommations, nos autorités travaillent à convaincre ou contraindre les sceptiques.</i> | <i>Nous voulons un réseau national solide, libéralisé et intégré au réseau européen. Et non pas une économie de guerre permanente.. Et pas de révolution !</i> |

Les créateurs d'emploi sur libéralisme suisse tentent de combiner une vision la plus libérale possible avec une gestion centralisée et stable d'un **secteur électrique centralisé**, seul à même à satisfaire les besoins de la place industrielle du pays, étant donné l'ampleur des investissements d'infrastructure requis (80 ans pour les barrages, 60 ans pour les grandes centrales, 20 ans pour les petites installations décentralisées).

Les visionnaires veulent instaurer, *voire imposer par contrainte*, une **production décentralisée**, avec de éolien, solaire et biomasse, un secteur de production qui peut par nature s'accommoder d'une multiplication d'installations en concurrence libre. Cette production ne représente qu'une très faible partie de l'approvisionnement actuel (moins de 2%); à partir d'un volume important (on parle de 10 à 20% de la consommation), ce secteur exigera des capacités de stockage à l'aide d'installations également décentralisées et modulaires au niveau local, et non par le biais de grandes et multiples installations de pompage-turbinage qui seront réservées au réglage du réseau national et des échanges internationaux. Le stockage décentralisé s'imposera naturellement, lorsque la production de ces énergies sera soumise aux lois du marché.

Le monde centralisé de grandes centrales nucléaires, thermiques ou hydrauliques exigera son propre cadre juridique, ses propres normes *au niveau fédéral* dans le cadre de contraintes et d'obligations des grandes sociétés de production garante de l'approvisionnement du pays. Par contre, le développement du secteur décentralisé des multiples types et installations d'électricité renouvelable, qui s'épanouira *au niveau local* en mains de privés, de coopératives, de communes et de cantons, pourra se développer sans contraintes selon les avances technologiques. Un marché de l'électricité libre permettra des transferts flexibles entre les différentes formes de production.

| LOCAL | NATIONAL |
|--|--|
| Production décentralisée: individus, communes, régions, cantons | Production centralisée: nucléaire, pétrole, grosse hydraulique et géothermie profonde |
| Consommation locale et régionale | Consommation nationale: grosse industrie, transports, grandes villes, centres industriels |
| Pas de gros transferts de courant en bilatéral entre cantons | Importants transferts entre régions du pays et importations/exportations |
| Surplus et déficits régionaux: marché achat et vente libre avec le réseau national | Surplus et déficits nationaux: Marché libre avec le réseau européen, géré par les grands producteurs et le réseau national |
| Renouvelable Intermittent en mains locales. Hydraulique au fil de l'eau et petits barrages en mains régionales | Grosses installations en mains des grands producteurs. |

En résumé: Sans attendre de plus grandes contradictions et incohérentes associées à la mise en place d'une stratégie énergétique développée au hasard, nous souhaitons le lancement d'un projet d'étude «**Un seul objectif, deux systèmes**», par exemple sous l'égide de «l'Association suisse des entreprises électriques» pour définir les grandes lignes et les grands principes d'un système électrique double, l'un concentré et régularisé, l'autre libre et décentralisé.

15. Énergies fossiles

Pétrole et gaz joueront un rôle central dans l'approvisionnement de la Suisse - tant comme *combustible* domestique et industriel que comme *carburant*. Ce rôle primordial va durer encore très longtemps, aussi longtemps que les ressources resteront à un prix avantageux. Le prix élevé de ces dernières décennies a permis d'augmenter massivement l'efficacité de son utilisation, tant dans les chaudières de chauffage que dans les moteurs à explosion. Le bas prix qui prévaut maintenant conservera la primauté de ces agents énergétiques.

Pétrole, gaz et charbon resteront donc un pilier central de l'approvisionnement en énergie du monde, aussi longtemps que les pays en voie de développement auront besoin pour sortir de la pauvreté de technologies d'énergie concentrée, avantageuses, simples à construire et simples à exploiter. Nantis de la terre, pouvons-nous leur demander de *renoncer volontairement à extraire, par un rationnement autoritaire ou par une taxe sur les émissions de CO₂, 80 % du charbon connu, la moitié du gaz et le tiers du pétrole? Cet objectif est complètement illusoire et il faut cesser de prétendre qu'on va l'atteindre: personne ne se résignera jamais à conserver sous ses pieds de tels trésors d'énergie sans jamais les utiliser* (Jacques Attali).

En Suisse, dans le bâtiment, mazout et gaz naturel ont pignon sur rue. Ils le resteront. L'objectif premier devient donc l'augmentation du rendement énergétique par le biais du progrès technique, et avec en appui les compléments utiles, mais partiels que sont les pompes à chaleur et le solaire thermique. Faut-il rappeler ici qu'une pompe à chaleur ne fait que remplacer beaucoup de chaleur fossile par peu d'électricité, le reste provenant de l'environnement. Et rappeler aussi que pour l'assainissement des bâtiments, mieux vaut avoir recours au solaire thermique (de l'eau ainsi chauffée et injectée dans le circuit d'eau chaude domestique) plutôt qu'au solaire photovoltaïque (pour chauffer l'eau domestique avec l'électricité produite, en quelque sorte).



Dans les transports, la flexibilité d'utilisation et de stockage décentralisé du pétrole lui garderont une position prépondérante, le gaz et l'électricité restant marginal.

En ce qui concerne **la production d'électricité**. Non-subsidierée l'électricité renouvelable restera encore longtemps non-competitive sur le Plateau suisse, surtout en y ajoutant comme il se doit les coûts accessoires du stockage.

Comme le dit le présent manifeste à plusieurs reprises, on peut conceptuellement du moins anticiper un double réseau électrique en Suisse – l'un centralisé s'appuyant sur de grandes centrales ravitaillant le Plateau, les grandes villes et la grande industrie du pays, l'autre décentralisé comme énergie de périphérie. Les grandes centrales, ce seront soit du nucléaire, soit du fossile, étant donné que la géothermie profonde, très difficile, ne jouera vraisemblablement pas de rôle pour l'électricité en Suisse (par contre oui, pour le chauffage).

Grâce précisément à la facilité de stockage, le pétrole pourrait compléter le nucléaire pour la production d'électricité stable en grandes quantités. Dans le débat énergétique, c'est pourtant le gaz qui a jusqu'à maintenant occupé le devant de la scène, essentiellement grâce à ses faibles émissions de gaz carbonique – la moitié des émissions du charbon. Pour assurer un approvisionnement fiable du gros de l'économie du pays, est-il vraiment suffisant de s'arrêter aux seules émissions de CO₂ ? Non.

En fait, comme option complémentaire, c'est bien au pétrole que devraient fonctionner de grandes centrales électriques. D'abord, en ce qui concerne la production de CO₂, une centrale à fioul produit un tiers de moins que l'une des innombrables centrales allemandes au charbon rendues nécessaire par l'excès de renouvelable. Quant à la fiabilité de l'approvisionnement, le pétrole est de loin supérieur au gaz, grâce aux sources multiples d'approvisionnement dans le monde, à la facilité du transport et du stockage à grande échelle ou au niveau local. Avec le pétrole, il n'y a pas la vulnérabilité politique du gaz, avec la production de gaz et son transport dépendant du passage à travers de nombreux pays, et un stockage local dépendant de conditions géologiques favorables. Certes, la liquéfaction du gaz apporte des avantages semblables à ceux du pétrole, mais cette utilisation n'est pas convaincante étant donné les gros volumes de gaz exigés par une grande centrale électrique.

À cause de ses émissions intenses de différentes substances chimiques et du gaz carbonique en particulier, le charbon n'est habituellement pas pris en considération dans la planification énergétique de la plupart des pays avancés. Cela pourrait changer, si des avancées techniques et économiques devaient être enregistrées dans la technologique de la «séquestration» du CO₂ à la source, à la sortie de cheminée.

En résumé:

1. En supposant que le réchauffement climatique provient en grande partie des fluctuations du rayonnement solaire, et seulement en partie des activités humaines, mieux vaudrait consacrer à la lutte contre la pauvreté du monde les *centaines de milliards* réclamés pour la lutte climatique.
2. Néanmoins, au vu des incertitudes, les pays développés se doivent de prendre des mesures appropriées pour limiter leur propre production de CO₂, soit par des prescriptions techniques sur les émissions unitaires ou globales, soit sur une taxation des nuisances causées.
3. En Suisse, étant donné les faibles émissions de CO₂ résultant de nos activités industrielles, la réduction des émissions ne doit pas être commensurable avec des pays comme l'Allemagne. En plus, n'en déplaise aux esprits prônes à l'autoflagellation, toute réduction décidée au niveau national doit pouvoir être compensée à 100% l'étranger, puisque seul le résultat atmosphérique compte.
4. Si la nouvelle politique énergétique fédérale devait conduire à une pénurie d'électricité et qu'un recours aux énergies fossiles s'imposait, nous plaidons pour la construction de centrales à pétrole, plutôt qu'au gaz naturel. Parce que les ressources sont géopolitiquement beaucoup plus nombreuses et dispersées de par le monde, que le transport n'est pas associé à la vulnérabilité de gazoducs dans les pays producteurs et de transit et surtout parce que le stockage proche des consommateurs est beaucoup plus facile. Ces avantages stratégiques sont très importants et compensent amplement le surplus d'émissions de CO₂ du pétrole (un tiers de moins que le charbon) par comparaison au gaz (la moitié du charbon).

